



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
18 juillet 2008  
Français  
Original : anglais

**Pour examen**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Deuxième session ordinaire de 2008**

15-18 septembre 2008

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### République bolivarienne du Venezuela

#### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays concernant la République bolivarienne du Venezuela est présenté au Conseil d'administration pour examen et observations. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global qui s'élève, pour la période 2009-2013, à 2,7 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et à 8 190 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

---

\* E/ICEF/2008/16.

**Données de base<sup>†</sup>****(2006, sauf indication contraire)**

Nombre d'enfants (millions, moins de 18 ans) . . . . .	10,1
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes) . . . . .	21
Insuffisance pondérale (pourcentage, modéré et grave) . . . . .	5
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes, 1998-2005) * . . . . .	60
Taux d'inscription dans l'enseignement primaire (pourcentage, garçons/filles) . . . . .	91/92
Élèves du primaire qui arrivent jusqu'en 5 <sup>e</sup> année (pourcentage, 2004) . . . . .	91
Accès à l'eau plus salubre (pourcentage, 2004) . . . . .	83
Utilisation d'installations sanitaires adéquates (pourcentage, 2004) . . . . .	68
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (pourcentage, 2005) . . . . .	0,7
Enfants qui travaillent (pourcentage, mineurs âgés de 5 à 14 ans) . . . . .	8
RNB par habitant (dollars des États-Unis) . . . . .	6 070
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses de vaccins associés (pourcentage). . . . .	71
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole. . . . .	55

<sup>†</sup> Des données de pays plus complètes sur les enfants et les femmes sont disponibles sur <http://www.unicef.org/>.

\* Ce chiffre est une estimation de 2005 développée par l'OMS/UNICEF/FNUAP et la Banque mondiale qui est ajustée en cas d'information erronée ou de mauvaise classification de la mortalité maternelle.

**La situation des enfants et des femmes**

1. La République bolivarienne du Venezuela compte 27 millions d'habitants dont 10 millions, soit 37 %, sont des enfants et des adolescents. Les autochtones, qui représentent un peu plus de 2 % de la population, se retrouvent dans toutes les régions du pays. On ne dispose d'aucune statistique précise sur un autre groupe important, qui est de souche africaine. Le Venezuela est fortement urbanisé : plus de 88 % de la population vit dans les zones urbaines, avec une proportion de 40 % concentrée dans cinq villes seulement.

2. Depuis 1999 et l'avènement de l'actuel Gouvernement, le pays subit de profonds changements culturels, qui ont conduit à des périodes de tension sociale. Ce processus englobait notamment la nationalisation des secteurs des hydrocarbures, de l'énergie et des télécommunications. Le Gouvernement s'est déclaré déterminé à accroître la participation citoyenne afin de réaliser les droits démocratiques et sociaux et la justice. Les politiques favorables aux pauvres, la réduction des disparités et la mobilisation sociale sont les traits caractéristiques de la politique gouvernementale. Depuis 2003, la politique sociale du Venezuela a été diversifiée. Les *Misiones sociales* (« missions sociales »), idée du Gouvernement tendant à faciliter la mise en œuvre d'initiatives se répercutant jusqu'au niveau local, ont été mises au point et des programmes publics ont ciblé les membres les plus marginalisés de la population, en particulier pour ce qui est des soins de santé primaires, de l'alphabétisation, de l'éducation des adultes et de la distribution de produits alimentaires. Autre fait positif : le deuxième Plan national de

développement économique et social 2008-2013 comporte un élément prise en charge intégrée des enfants.

3. La République bolivarienne du Venezuela a la quatrième économie de l'Amérique latine et des Caraïbes et, ces dernières années, elle a connu le taux de croissance le plus élevé du produit national brut (PNB) de la région. En 2007, le PNB a progressé de 8,4 %. Trois facteurs essentiels ont contribué à la croissance économique du pays : les cours élevés du pétrole, les niveaux de consommation élevés sur le marché intérieur et le montant important des dépenses publiques, notamment des investissements sociaux. Bien que le taux de change de la monnaie soit demeuré à 2,15 bolivar pour 1 dollar des États-Unis depuis 2003, l'inflation nationale s'est poursuivie à plus de 22 %. Le bolivar a été démonétisé en 2008.

4. Les investissements sociaux sont passés de 11,2 à 13,6 % du PNB entre 2002 et 2006. Toutefois, cette croissance n'a pas concerné les secteurs essentiels pour les enfants : depuis 2001, les investissements publics dans l'éducation et la santé sont demeurés constants à 5 % du PNB pour l'éducation et 2 % pour la santé. Il y a lieu de noter que les investissements acheminés par l'intermédiaire des *Misiones sociales* ne figurent pas dans les chiffres officiels.

5. Le pays joue un grand rôle sur la scène internationale : il veille à la promotion de partenariats au service du développement, notamment par le biais de l'intégration régionale et de la coopération Sud-Sud, l'objectif étant de renforcer la position géopolitique de l'Amérique latine et des Caraïbes. Des échanges Sud-Sud sont extrêmement importants dans les domaines de l'éducation, de la santé, des agro-industries, des télécommunications ainsi que dans le secteur du pétrole et d'autres sources d'énergie.

6. La Convention relative aux droits de l'enfant a été transposée dans la Constitution en 1999 et un nouveau cadre juridique élargi a été créé pour la protection des droits des enfants, des adolescents et des femmes. La loi organique de protection des enfants et des adolescents (*Ley Orgánica para la Protección del Niño y del Adolescente*) fait de la République bolivarienne du Venezuela l'un des trois pays d'Amérique latine qui interdisent le châtiment corporel dans tous les contextes, notamment dans le domicile et la famille. Les défis restants en matière de protection de l'enfance sont notamment la création d'une structure administrative nouvelle pour le système national de protection des droits des enfants et des adolescents, la réforme des processus judiciaires pour les rendre plus accessibles à la population en général et le suivi de l'application du nouveau système de protection. Récemment, des lois et règlements supplémentaires ont été adoptés pour régler des questions telles que l'allaitement maternel, le rôle parental, la violence à l'égard des femmes, la protection des enfants eu égard à l'utilisation de l'Internet, l'insertion des peuples autochtones ainsi que la santé en matière de sexualité et de reproduction.

7. Le pays a présenté son rapport intérimaire destiné à la conférence Un monde digne des enfants +5 et son deuxième rapport de pays au Comité des droits de l'enfant en 2007. Le Comité a formulé 63 recommandations, dont notamment les mesures suivantes : a) renforcer le système de protection; b) prévenir et éliminer la violence à l'encontre des enfants conformément aux recommandations figurant dans l'étude du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants; c) systématiser l'enregistrement des naissances; d) appliquer les normes internationales destinées à la justice pour mineurs; e) encourager la mise en place de mécanismes pour la participation des enfants et des adolescents; f) élaborer un plan d'action en faveur

des enfants; g) réaliser des investissements notables dans les enfants; h) généraliser l'éducation et les services de santé; i) renforcer les systèmes d'information sur les droits de l'enfant; et j) renforcer la participation de la société civile.

8. Le système statistique national s'efforce de produire des données pour suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des droits de l'enfant, mais les données ne sont pas assez désagrégées pour faire ressortir les lacunes par catégorie sous-nationale et par groupe de population. Il y a un manque d'informations de qualité concernant les taux d'infection à VIH. Les informations sont également limitées concernant les taux d'allaitement maternel, le travail des enfants, la violence à l'encontre des enfants, les enfants placés dans des établissements spécialisés, les adolescents délinquants et l'enregistrement des naissances. De surcroît, il y a lieu de systématiser la production d'informations actualisées sur les investissements publics.

9. Les données disponibles indiquent certaines réalisations importantes dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement. Les objectifs concernant la réduction de l'extrême pauvreté, l'approvisionnement en eau potable et l'accès à des installations sanitaires ont été atteints. Entre 2002 et 2007, le pourcentage de la population vivant dans l'extrême pauvreté a été réduite de 20,1 à 9,7 %, alors que l'objectif fixé pour 2015 est de 12 %. Le pays est également en bonne voie pour atteindre les objectifs concernant l'éducation primaire pour tous et l'égalité des sexes dans le primaire, ainsi que la réduction de la mortalité infantile. Toutefois, il subsiste de grandes disparités dans la répartition du revenu, qui est demeurée à peu près la même depuis 2000 : 50 % du revenu du pays va au quintile le plus riche, tandis que 5 % seulement va au quintile le plus pauvre.

10. La réduction de l'extrême pauvreté est étroitement associée à une forte croissance du PNB, qui dépend principalement des recettes pétrolières et est par conséquent fortement tributaire des prix du pétrole. Toute évolution négative de ces prix pourrait annuler ce qui a été réalisé en matière de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, le coût de la vie a augmenté. Malgré la politique de contrôle des prix qui est en place, le prix du panier alimentaire de base est passé en valeur nominale de 155 dollars en 2002 à plus de 259 dollars en 2007; et cette augmentation a eu un grand impact sur les pauvres.

11. Bien que des avancées importantes aient été enregistrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la fourniture de services de qualité demeure un grand problème. Il n'existe aucun mécanisme pour mesurer la qualité de l'éducation. En 2005, l'éducation préprimaire couvrait 54,6 % des enfants âgés de 3 à 6 ans et le taux net de scolarisation dans l'enseignement élémentaire (9 ans) est passé de 89,8 % en 2002 à 91,9 % en 2007. Des défis subsistent également s'agissant d'assurer la continuité entre l'enseignement primaire et l'école secondaire. L'abandon scolaire augmente lorsque les enfants atteignent la sixième année de l'enseignement élémentaire, suivant en cela une tendance passée; en 2005, seul un tiers des adolescents âgés de 15 à 17 ans était inscrit dans l'enseignement secondaire. De plus, les communautés rurales et les communautés autochtones ont un taux de scolarisation de 20 % inférieur à la moyenne nationale. Néanmoins, le Gouvernement souligne combien il importe d'améliorer l'éducation des enfants en développant une culture des valeurs et des droits relatifs à la citoyenneté.

12. Les politiques nationales ont réussi à réduire la mortalité infantile et le pays va probablement atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement y relatif d'ici

à 2015. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué pour tomber de 33 pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 21 pour 1 000 naissances vivantes en 2006. Un défi majeur consiste à réduire la mortalité néonatale, qui est demeurée constante à 12 pour 1 000 naissances vivantes. Quelque 22 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition et il n'a été constaté qu'une baisse insignifiante du taux de malnutrition chronique, descendu de 12,9 % en 2002 à 11,8 % en 2005. D'importantes disparités subsistent entre régions, le taux de malnutrition dans certaines zones étant le double de la moyenne nationale.

13. Le Ministère de la santé a reconnu la nécessité de réduire les décès maternels. Le taux de mortalité maternelle est de 60 décès pour 100 000 naissances vivantes, selon les données pour 2000-2006. Les complications obstétriques représentent 80 % des décès maternels. Un facteur à l'œuvre est le grand nombre de naissances parmi les mères adolescentes : on estime que 21 % du nombre total de naissances concernent des mères de ce groupe d'âge. Malgré ces défis, il importe de noter que 95 % des accouchements sont assistés par un personnel formé et qualifié.

14. La mortalité due au VIH/sida qui était la cinquième cause de mortalité du groupe d'âge des 15 à 24 ans a reculé pour être la sixième cause. Cependant, selon certaines estimations, l'épidémie se féminise. Il ressort des statistiques de 2005 que 57 enfants séropositifs sur 100 du groupe d'âge 0-14 ans étaient des filles.

15. La violence urbaine se traduit par l'accroissement des taux d'homicide. En 1999, 13 enfants et adolescents sur 100 000 ont été assassinés; ce nombre est passé à 24 en 2006, année au cours de laquelle les homicides sont devenus la principale cause de décès des garçons âgés de 15 à 19 ans. En 2006, 4 858 enfants et adolescents sont morts de causes violentes, un tiers de ces cas étant des homicides. Bien que l'on ne dispose pas de données officielles suffisantes sur les autres formes de violence à l'encontre des enfants et des femmes, les faits dénotent des niveaux importants de violence familiale.

16. Le pays a connu plusieurs situations d'urgence causées par des catastrophes, en particulier les orages. Un nombre important de pauvres vivent dans des localités qui sont extrêmement vulnérables aux séismes, aux inondations et aux glissements de terrain. La capacité d'intervention d'urgence de l'État est bien développée et le Venezuela a aidé de nombreux autres pays à réagir aux situations d'urgence. Toutefois, il existe des carences graves, notamment dans le soutien psychosocial aux enfants touchés par ces situations d'urgence.

## **Principaux résultats et leçons tirées de la coopération passée**

### **Principaux résultats enregistrés**

17. Le programme de pays pour 2002-2007 visait à contribuer à l'obtention des résultats dans les domaines des changements institutionnels, de l'élaboration des politiques et du renforcement des capacités. Comme noté plus haut, le principal moyen national de protection des droits des enfants est la loi organique de protection des enfants et des adolescents; sa mise en œuvre fait intervenir divers mécanismes et organisations. Près des deux tiers des mécanismes du système de protection ont été créés avec une assistance technique et grâce à une formation de l'UNICEF. Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, a été appliqué pour la

première fois dans le pays en 2004. Les directives techniques proposées par l'UNICEF ont été transposées dans les lois, les règlements et les politiques de protection telles que l'enregistrement des naissances, la protection des enfants eu égard à l'utilisation de l'Internet, la prévention de la traite et les soins aux victimes, la promotion de l'allaitement maternel et la réglementation des substituts de l'allaitement maternel. L'organisation de l'État chargée de gérer les situations d'urgence a adopté une approche fondée sur les droits de l'homme dans son plan national ainsi que dans la formation à la prévention des catastrophes et aux interventions d'urgence.

18. Le taux d'enregistrement des naissances est passé de 80 à 95 % de 2001 à 2007. L'UNICEF a contribué à la conception et à l'établissement du programme national d'identification afin d'assurer, gratuitement et à temps, la délivrance d'actes de naissance, ainsi qu'à l'ouverture de Unidades de Registro Civil en Establecimientos de Salud (services d'enregistrement des naissances dans les hôpitaux). Le programme trio pour la vie (enregistrement des naissances, allaitement maternel et vaccination) a été adopté par le Ministère de la santé comme stratégie de communication pour faire prendre un bon départ pour la vie. Le programme destiné aux jeunes enfants comprenait les droits de l'enfant et le concept de protection intégrale.

19. L'assistance technique de l'UNICEF a contribué à l'institutionnalisation et à la mise en œuvre du programme d'éducation interculturelle bilingue entre trois groupes autochtones. Un réseau national des adolescents autochtones a été également créé en alliance avec des organisations autochtones et des universités nationales. La formation dans le domaine des droits est maintenant dispensée par des forums de participation qui ont été mis en place à l'intention des enfants et des adolescents autochtones. Suivant la recommandation figurant dans l'examen à mi-parcours du programme de pays, il fallait mettre en évidence la population de souche africaine dans les politiques publiques. Le soutien de l'UNICEF a contribué à la promulgation du décret présidentiel portant création de la Comisión Educativa para la No Discriminación (Commission contre toutes les formes de discrimination raciale dans l'éducation) et à l'inclusion des données pertinentes dans les statistiques nationales.

20. Des alliances stratégiques avec les institutions gouvernementales, le secteur privé, la société civile, les médias, les universités et les organismes des Nations Unies ont facilité la production de connaissances et la diffusion d'informations sur les droits de l'enfant. Les principaux résultats étaient les suivants : a) une version Web de DevInfo a été intégrée par l'Institut national de la statistique comme outil de diffusion et de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; b) une plus grande place a été accordée aux droits de l'enfant grâce à la couverture nationale des campagnes sur la coexistence pacifique des populations dans un contexte de forte polarisation sociale et politique, ce grâce à la prévention du VIH, à la prévention de la violence à l'encontre des femmes et des enfants et à des campagnes faisant intervenir la Copa América (Coupe de l'Amérique) de 2007; c) les programmes et processus nationaux ont tenu compte des recommandations faites dans les études réalisées sur des questions telles que les modes traditionnels d'éducation des enfants dans six groupes autochtones, les consultations avec les enfants et les adolescents sur l'utilisation de l'Internet, l'assistance scolaire à l'intention des enfants et des adolescents autochtones et la systématisation de la production d'informations concernant les enfants; et d) deux

programmes d'études universitaires supérieures ont été établis dans des universités réputées, l'une sur les droits de l'enfant et l'autre sur l'éducation interculturelle bilingue.

### **Enseignements tirés de la coopération passée**

21. La production de connaissances et les activités de sensibilisation fondées sur des faits jouant un rôle crucial, le suivi et l'évaluation font partie intégrante du programme de pays. Le suivi et l'évaluation, la communication et la mobilisation sociale sont des activités essentielles pour préconiser et stimuler le dialogue sur les politiques publiques avec différents secteurs de la société. Ce sont par conséquent des éléments intersectoriels d'une importance capitale dans l'ensemble des éléments du programme de pays. Ces stratégies prennent encore plus d'importance si l'on tient compte du fait que la République bolivarienne du Venezuela est à un stade avancé de transformation institutionnelle et sociale. Le suivi fondé sur des données solides est crucial dans la gestion des programmes et contribue à la diffusion de l'information.

22. Dans le cycle précédent, l'intégration était insuffisante entre les interventions locales des programmes sous-régionaux et le programme de pays dans son ensemble ainsi que le travail national d'élaboration des politiques. Ainsi, les synergies n'ont pas été pleinement mises à profit. Un enseignement capital à cet égard est que la gestion coordonnée des deux éléments du programme est essentielle, tout comme l'intégration des éléments du programme de pays avec les programmes sous-régionaux. Ces stratégies contribueront à renforcer les politiques publiques locales et nationales et favoriseront le passage d'une approche axée sur les projets à une approche axée sur les politiques publiques.

23. L'une des réalisations du programme de pays est de donner à l'UNICEF une grande notoriété et une solide crédibilité. La crédibilité, l'autorité morale et l'indépendance de l'UNICEF jouent un rôle clef dans la mise en place d'un environnement protecteur des enfants. C'est particulièrement le cas dans un pays qui a atteint de bons objectifs économiques et sociaux mais peine à venir à bout de l'exclusion sociale et de la violence à l'encontre des enfants. L'occasion s'offre à présent de mettre à contribution cette reconnaissance de l'UNICEF et de faire en sorte que toutes les activités de communication soient coordonnées avec la mobilisation des ressources et l'exécution des programmes, le tout étant étroitement harmonisé de façon à mieux obtenir les résultats en faveur des enfants.

24. Jusqu'à maintenant, les alliances avec les entreprises donatrices tendaient principalement à la collecte de fonds et, dans une moindre mesure, à la promotion du renforcement de la citoyenneté. La mobilisation de ressources dans les pays à revenu intermédiaire doit se débarrasser de la réputation qu'elle a d'être philanthropique et axée sur l'assistance pour se faire percevoir plutôt comme partenariat fondé sur l'égalité et la coresponsabilité dans des efforts qui contribuent à la réalisation d'investissements sociaux plus importants et plus durables en faveur des enfants.

## Programme de pays pour 2009-2013

### Tableau budgétaire récapitulatif

(En dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Davantage de protection, moins de violence	1 175 000	3 019 000	<b>4 194 000</b>
Plus grande insertion, moins de disparités	825 000	3 580 000	<b>4 405 000</b>
Dépenses intersectorielles	700 000	1 591 000	<b>2 291 000</b>
<b>Total</b>	<b>2 700 000</b>	<b>8 190 000</b>	<b>10 890 000</b>

### Préparatifs

25. Le programme de pays pour 2002-2007 a été prolongé d'une année pour couvrir 2008, à la demande du Gouvernement, de façon à pouvoir aligner le nouveau cycle de programmation sur les priorités nationales que l'on définissait dans le plan national de développement pour 2008-2013. Préparée conjointement avec le Ministère de la planification et du développement, l'analyse de la situation a servi de base à l'incorporation de questions touchant les enfants et les adolescents dans le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Le descriptif de programme de pays a été élaboré en pleine consultation avec les homologues nationaux et rigoureusement harmonisé avec le cadre du PNUAD. Les ajustements recommandés par l'examen à mi-parcours de 2005 ont été pris en considération et le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF a fourni un cadre général pour l'harmonisation des résultats avec la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

### Objectifs, principaux résultats et stratégies

26. Les structures et les processus de l'État continuent de subir des modifications, ce qui offre des opportunités et des défis en matière de réalisation des droits de l'enfant et d'exécution du programme de pays. Ses principales stratégies étant orientées vers ce contexte en pleine évolution, le programme de pays a comme objectif principal de faire en sorte que les enfants et les adolescents soient au centre de l'action sociale gouvernementale en vue de la mise en place d'un environnement protecteur et de la réalisation des droits de l'enfant conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux objectifs du Millénaire pour le développement.

27. Les principaux résultats ci-après sont escomptés dans l'élément de programme davantage de protection, moins de violence : a) les entités administratives et judiciaires et les mécanismes de sécurité accordent une attention suffisante aux cas les plus courants de violence à l'encontre des enfants et des adolescents et appliquent des protocoles corrects à ces cas; b) tous les adolescents délinquants ont accès à des programmes socioéducatifs nationaux et à des services de réadaptation; c) les enseignants, les travailleurs sanitaires et les travailleurs sociaux dans les deux plus grands centres urbains mettent en œuvre des initiatives positives de développement de l'adolescent, valorisant les compétences pratiques propres à prévenir la violence, l'exploitation, les abus, le VIH et les grossesses

d'adolescentes; d) des données désagrégées et actualisées sur les enfants et les adolescents ainsi que sur le secteur de la protection de l'enfance sont à la disposition des décideurs et des praticiens; et e) tous les enfants et adolescents touchés par les catastrophes et les conflits reçoivent un soutien psychosocial adéquat.

28. Les principaux résultats ci-après sont escomptés dans l'élément de programme plus grande insertion, moins de disparités : a) les enseignants du primaire et du secondaire appliquent des programmes et des pratiques pédagogiques qui dénotent un bon traitement des enfants et des adolescents, le respect de la diversité culturelle et la non-discrimination; b) les enfants âgés de 1 à 6 ans qui suivent le programme des garderies publiques bénéficient d'une attention totale et de qualité; c) il y a une augmentation de 50 % des investissements publics réalisés dans les secteurs sociaux prioritaires, du développement du jeune enfant à l'enseignement secondaire; d) au moins la moitié des entreprises donatrices locales de l'UNICEF intègrent les droits de l'enfant dans leurs politiques de responsabilité sociale, en particulier pour ce qui est de l'allaitement maternel, du VIH, de la prévention de la violence, de l'éducation du jeune enfant et du travail des enfants; e) des informations désagrégées et de qualité sur les enfants et les adolescents couvrant des questions et des secteurs sociaux essentiels – en particulier la nutrition, le VIH/sida et la qualité de l'éducation – sont fournies à temps aux fins d'une planification et d'une prise de décisions fondées sur des faits.

29. L'approche fondée sur les droits de l'homme sera une stratégie essentielle du programme de pays, qui mettra en relief le renforcement des capacités des débiteurs de l'obligation et le renforcement du pouvoir d'action des détenteurs de droits, notamment la participation des enfants et des adolescents. La production et la diffusion de connaissances est une autre stratégie cruciale, supposant la disponibilité d'informations stratégiques pour guider et évaluer les politiques publiques, en vue de la réalisation d'investissements sociaux plus efficaces. Les connaissances produites contribueront à l'intégration régionale et à des initiatives d'échange dans lesquelles le pays joue un rôle. Une coordination et une intégration étroites entre communication, collecte de fonds et programmes caractériseront l'exécution du programme de pays proposé, en faisant ressortir les opportunités et les défis que présente la situation de la République bolivarienne du Venezuela en tant que pays à revenu intermédiaire. Un large éventail de partenariats sera mis en place, notamment avec la société civile et le secteur privé.

30. S'il vise à influencer sur les politiques sociales et de protection nationales en tant qu'objectif majeur, le programme de pays n'en axe pas moins ses efforts sur les pauvres des villes, qui forment le gros des démunis du pays. Un accent particulier sera mis sur le soutien à l'exécution des politiques locales, notamment dans l'éducation et les services de protection, dans les deux plus grands centres urbains au moins. Ce soutien visera notamment à toucher la population et les adolescents les plus marginalisés, et ces interventions locales seront suivies et évaluées en vue de les reproduire éventuellement aux niveaux régional et national.

### **Relations avec les priorités nationales et le PNUAD**

31. Le programme de pays et le PNUAD concordent avec les principes sociopolitiques inscrits dans la Constitution, le Plan national de développement économique et social 2008-2013 et ses axes stratégiques, définis comme étant les « cinq moteurs de la révolution » (cinco motores de la revolución). Les défis à

relever dans ce plan national sont également ceux du programme de pays proposé, à savoir la protection intégrale des enfants, le développement des valeurs afin de renforcer la citoyenneté, l'insertion sociale, le renforcement de la participation communautaire et les réformes institutionnelles en vue de la protection des droits de l'enfant. Le PNUAD comprend les cinq domaines d'activité suivants : a) santé, prévention du VIH et prévention de la violence à l'encontre des enfants et des femmes; b) réduction de la pauvreté et des inégalités sociales ainsi que celles liées au sexe, sécurité alimentaire et nutritionnelle et renforcement du système statistique national; c) éducation, selon une approche interculturelle et tenant compte des besoins des deux sexes; d) développement humain et participation; e) environnement, gestion des risques et aide humanitaire. Par suite de l'implication de l'UNICEF, les questions relatives aux enfants sont mises en lumière dans plus d'un des trois résultats du PNUAD, notamment ceux relatifs aux droits de l'enfant, à la prévention de la violence, au développement de l'adolescent, au développement du jeune enfant, à l'enseignement primaire et secondaire, à la réduction des disparités, s'agissant en particulier des peuples autochtones et des populations de souche africaine, ainsi qu'à la production de l'information.

### **Relations avec les priorités internationales**

32. Les objectifs du programme de pays proposé cadrent totalement avec les obligations et engagements internationaux, à savoir la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration de Durban et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ces buts sont conformes aux objectifs de la Déclaration du Millénaire, et à ceux énoncés dans Un monde digne des enfants ainsi qu'aux recommandations du Comité des droits de l'enfant et à celles figurant dans l'étude du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants. Le programme de pays proposé concorde avec le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2006-2009, l'accent étant mis en particulier sur le domaine d'activité 2 (éducation de base et égalité des sexes), le domaine d'activité 4 (protection de l'enfance contre la violence, l'exploitation et les abus) et le domaine d'activité 5 (politiques, activités de sensibilisation et partenariats en faveur de la réalisation des droits de l'enfant).

### **Éléments du programme**

33. Le programme de pays proposé pour 2009-2013 vise à obtenir les résultats en faveur des enfants en infléchissant les politiques publiques et en accroissant le pouvoir d'action des détenteurs de droits. L'éducation sera une stratégie essentielle pour l'insertion sociale et la prévention de la violence à l'encontre des enfants.

### **Davantage de protection, moins de violence**

34. Cet élément donnera la priorité au renforcement du système national de protection et soutiendra le renforcement des capacités et l'accroissement du pouvoir d'action des détenteurs de droits, en particulier des adolescents. L'institutionnalisation requise pour mettre en œuvre la législation nationale améliorée n'a pas encore été réalisée. De ce fait, un objectif principal de cet élément du programme consiste à soutenir la mise en place d'institutions efficaces pour le système de protection et le renforcement d'une culture des valeurs et des droits.

35. Le sous-élément **système protecteur amical** est centré sur une mise en œuvre efficace des politiques, des plans et des mesures législatives. Les principales mesures à cet égard viseront les buts suivants : application du système de protection en vue d'une riposte efficace; suivi de la violence à l'encontre des enfants en tant qu'élément central de la réforme de la loi organique de protection des enfants et des adolescents; mise en œuvre appropriée des procédures d'enregistrement des violations des droits; institutionnalisation appropriée de la fourniture de ressources pour le programme national d'enregistrement des naissances; et production de connaissances sur les questions relatives à la protection des enfants.

36. Le sous-élément **développement de l'adolescent** fait de l'adolescent une priorité en tant que moyen de prévenir la violence et de renforcer la citoyenneté. Les réseaux de protection au sein des écoles, des familles et des collectivités seront renforcés grâce au développement des compétences pratiques, à un appui à la capacité d'adaptation des préadolescents et des adolescents et à leur capacité à réaliser leur potentiel; développement des qualités de chef chez les adolescents; promotion d'une image positive des adolescents dans les médias; application des normes internationales destinées à la justice pour mineurs; et production de connaissances sur le développement et l'environnement des adolescents.

37. L'UNICEF collaborera avec la Cour suprême de justice, le Bureau du Médiateur, le Conseil électoral national, les ministères chargés des questions sociales et judiciaires, l'Institut national de la statistique, les mécanismes de sécurité et les administrations locales. Les alliances avec les organisations non gouvernementales, les églises, les universités, les médias et le secteur privé, ainsi qu'avec des organisations populaires, culturelles et sportives contribueront à mettre au point des mesures visant à aider les enfants ayant quitté ou n'ayant pas fréquenté l'école. Les médias traditionnels et autres continueront d'être des partenaires dans le domaine des campagnes d'information et d'éducation en vue du changement des attitudes et des comportements dans les familles et les collectivités ainsi que chez les enfants et les adolescents eux-mêmes.

#### **Plus grande insertion, moins de disparités**

38. Cet élément assurera la promotion de la visibilité et du positionnement des enfants et des adolescents au cœur des politiques et des budgets publics, nationaux et locaux, en vue de la réduction des disparités, l'accent étant mis sur le développement et l'éducation du jeune enfant. Le renforcement des compétences en matière de gestion publique est un autre objectif essentiel. L'élément contribuera à améliorer la qualité de l'éducation, à assurer la transition vers le secondaire et la promotion de la valeur de l'éducation en tant que stratégies essentielles pour prévenir la violence à l'encontre des enfants et des adolescents. De concert avec le programme sous-régional PROINCLUSION, il influera sur les politiques publiques en vue de produire un impact local et national. Des mesures centrées sur les collectivités les plus marginalisées – les populations de souche africaine et les peuples autochtones, en particulier dans les zones périurbaines des municipalités fortement peuplées – seront mises en place pour mettre au point des pratiques optimales à l'échelon local qui puissent plus tard être étendues à la nation tout entière.

39. Les principales mesures du sous-élément **programme public pour l'équité** visera à promouvoir le dialogue avec le Gouvernement aux niveaux les plus élevés

afin d'infléchir les processus de planification et la budgétisation en faveur des enfants et des adolescents. Ce dialogue favorisera la conception et l'enseignement des programmes d'éducation primaire et secondaire, sous l'angle des droits de l'homme, ainsi que la formation des enseignants. L'accent sera mis sur les aspects suivants : scolarisation d'autant d'adolescents que possible dans les établissements secondaires ou d'autres types d'éducation, en particulier dans les zones urbaines déshéritées; promotion de l'incorporation d'un volet pédagogique dans le programme des garderies; et, avec le concours des entreprises, application d'un modèle de responsabilité sociale qui donne la priorité aux droits de l'enfant au sein des entreprises.

40. Le sous-élément **faits permettant d'aller de l'avant** visera à promouvoir la désagrégation des données et des connaissances sur la situation des enfants et des adolescents, ainsi que la documentation et la diffusion des pratiques optimales en vue du renforcement des capacités des institutions nationales et locales en matière de planification de la gestion axée sur les résultats et du suivi de l'exécution des programmes sociaux. Les données incorporées dans la base DevInfo tenue par l'Institut national de la statistique viendront en appui du suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'analyse de la situation des enfants.

41. Les principaux partenaires de l'UNICEF pour cet élément sont le Ministère de la planification et du développement, le Ministère de l'éducation et d'autres ministères chargés du secteur social et de la protection sociale, le Ministère des finances, l'Institut national de la statistique et certaines administrations locales.

42. L'élément **intersectoriel** comportera toutes les activités qui soutiennent l'exécution générale du programme, telles que les suivantes : mesures administratives tendant à l'achat de fournitures, suivi, rémunération du personnel accomplissant des fonctions intersectorielles, système privé de collecte de fonds et partenariats et autres domaines.

### **Partenariats principaux**

43. Afin de réaliser les objectifs du PNUAD à l'appui des priorités nationales, l'UNICEF collaborera non seulement avec les partenaires susmentionnés mais encore avec d'autres organismes des Nations Unies. Les efforts intégrés du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'UNICEF se poursuivront en vue du renforcement des systèmes d'information statistique. Avec le concours du PNUD, l'UNICEF s'attellera également à la préparation aux catastrophes et à l'atténuation de leurs effets. La collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organismes repose sur l'intérêt mutuel du renforcement du système de protection afin de prévenir toutes les formes de violence, d'exploitation et d'abus à l'encontre des enfants. L'UNICEF soutiendra les efforts du FNUAP concernant les politiques de prévention du VIH et le renforcement du système national de santé qui offre des services à l'intention des adolescents. Il s'associera à l'Organisation panaméricaine de la santé pour ce qui est de la lutte contre la mortalité maternelle et de l'amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel des enfants. Les questions de violence requièrent des efforts à l'échelle de plusieurs institutions, y compris de celles qui n'ont pas une présence établie dans le pays, telles que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

44. La promotion d'un échange Sud-Sud de données d'expérience par le biais d'organisations et de forums régionaux sera une mesure fondamentale pour inscrire les questions relatives aux enfants parmi les préoccupations régionales.

#### **Suivi, évaluation et gestion du programme**

45. Le suivi et l'évaluation sont des outils essentiels pour le programme de pays et le PNUAD. Les pratiques en vue de la planification, de la production d'informations et de la diffusion de données officielles de qualité qui soient désagrégées seront renforcées au sein de l'UNICEF et de ses principaux homologues. Un effort particulier à cet égard sera fait au cours des deux premières années de l'exécution du programme de pays. Un plan quinquennal intégré de suivi et d'évaluation et un plan annuel intégré de suivi et d'évaluation permettront de définir les mécanismes de suivi et d'évaluation, les principales études, les enquêtes, les évaluations et les travaux de recherche nécessaires. Le plan de suivi reflétera le Cadre intégré de suivi et d'évaluation du PNUAD.

46. Au cours du cycle de coopération, deux examens majeurs seront menés à bien : a) l'examen à mi-parcours, qui aura lieu au cours du premier trimestre de 2011; il contribuera à b) l'évaluation du PNUAD, qui devrait avoir lieu en 2012. Des examens semestriels et annuels des plans de travail auront également lieu. Des visites sur le terrain seront régulièrement entreprises par le personnel en vue de suivre les activités financées par l'UNICEF. Tous les examens seront coordonnés avec les partenaires nationaux chargés de l'exécution sous la direction du Ministère de la planification et du développement.

47. Une analyse de la situation des enfants, des adolescents et des femmes sera réalisée au cours de la première année du programme de pays et sera continuellement mise à jour. La collaboration avec l'Institut national de la statistique sera essentielle pour la production et la diffusion d'informations désagrégées de qualité et la production de connaissances.

48. L'UNICEF adoptera l'Approche harmonisée des transferts monétaires et s'y conformera, une fois que ce système deviendra opérationnel. Les fonctions accomplies en commun avec le HCR contribueront à intégrer les services et à rationaliser l'utilisation des ressources.